



## Carte grise véhiucke

-----  
Par j alain

Un véhicule peut il appartenir a une association 1901 et un particulier membre de l'association ?

-----  
Par ESP

B O N J O U R...

(Ici nous sommes tenus de respecter un minimum de politesse).

L'association peut être propriétaire et accorder la possibilité de l'utiliser, mais ne peut être copropriétaire avec un particulier.

-----  
Par j alain

Merci de votre reponse claire.